



MAIRIE DE PENCHARD

CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 27- 2024

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi vingt huit novembre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Penchard se sont réunis dans la salle du conseil, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités en date du 21 novembre 2024.

Membres présents : 10

Monsieur Marc ROUQUETTE, Madame Géraldine DUPARAY, Madame Christine SIEVERT-PERE, Monsieur Guy THOMASSIN, Monsieur Jérémy BARDEAU, Monsieur Patrick CARDONNET, Madame Delphine RODRIGUEZ, Madame Kelvine ROUSSEAU, Monsieur Stéphane BOURGEOIS, Madame Hélène NOURRY.

Pouvoirs : 2

Pouvoir donné par Monsieur Patrick CONQ à Monsieur Patrick CARDONNET
Pouvoir donné par Madame Camille BENARD à Monsieur Stéphane BOURGEOIS

Absents excusés : 3

Madame Valérie BOUR, Monsieur Thomas MORSELLI, Monsieur Laurent VERNADE

Secrétaire de séance : Monsieur Guy THOMASSIN

Objet: Accord de principe pour l'installation d'un parc photovoltaïque au sol sur une ancienne carrière située sur le lieu-dit « MONTBOUT »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise LUXEL SAS a fait part de son projet de développement d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune, sur les parcelles cadastrales suivantes: ZE 76 ; 106

Il rappelle que le chef de projet, Anselme VANIER, est venu en mairie présenter le projet au Maire le 29 Octobre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PAR 11 Voix POUR (Monsieur Marc ROUQUETTE, Madame Géraldine DUPARAY, Madame Christine SIEVERT-PERE, Monsieur Guy THOMASSIN, Monsieur Jérémie BARDEAU, Monsieur Patrick CARDONNET, Monsieur Patrick CONQ, Madame Delphine RODRIGUEZ, Madame Kelvine ROUSSEAU, Monsieur Stéphane BOURGEOIS, Madame Hélène NOURRY, et 1 **ABSTENTION** (Camille BENARD)

❖ **est favorable** et donne son accord à la société LUXEL SAS pour le démarrage des études de faisabilité en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque sur une ancienne friche située sur le lieu-dit « MONTBOUT »

❖ **donne** tout pouvoir de signature à Monsieur le Maire pour tous les documents afférant à la réalisation de ce projet et notamment une attestation municipale permettant la géolocalisation de l'ancienne carrière.

❖ **Autorise** la réalisation d'éventuelles procédures d'adaptation du document d'urbanisme en vigueur dans la commune pour consolider la faisabilité du projet au regard des différentes réglementations auxquelles sont soumises les centrales photovoltaïques au sol.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Marc ROUQUETTE



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.